***L'article a été publié le 23 novembre 2024***

***Un militant du PCF des Yvelines a écopé d’une contravention « fantôme », sans nom apparent, faute d’avoir transmis son identité à l’agent de la SNCF alors qu’il distribuait son journal.***

**Par**[**Mehdi Gherdane**](https://www.leparisien.fr/auteur/mehdi-gherdane/)

Fervents défenseurs du service public, les militants communistes en sont, cette fois, victimes. Trois d’entre eux ont été verbalisés par [la sûreté ferroviaire](https://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/lola-profession-agente-de-surete-sncf-dans-ce-metier-il-faut-etre-prepare-a-tout-25-07-2023-QEK5U5KE6BFHHG5UBZ5LUBXFKA.php), mercredi soir devant la gare de Mantes-la-Jolie (Yvelines), pour avoir distribué leur journal. Une amende de 200 euros leur a été dressée. Détail cocasse : l’amende ne comporte ni motif, ni identité du contrevenant.

Mercredi, en fin de journée, [Marc Jammet,](https://www.leparisien.fr/yvelines-78/mantes-la-jolie-un-elu-saisit-la-justice-pour-denoncer-la-gestion-des-finances-de-la-ville-02-02-2021-8422661.php) secrétaire de la section locale, est en train de tracter son bulletin devant la gare avec deux de ses camarades. Une opération banale que cet historique organise depuis des années, sans jamais d’incident.

Sauf ce soir-là. « On a vu passer devant nous quelques agents de la police ferroviaire. Ils se sont retrouvés dans l’enceinte de la gare avec d’autres collègues, comme s’ils se regroupaient. Ils se sont ensuite dirigés vers nous », explique l’ancien élu de Mantes-la-Jolie, plusieurs fois candidat aux élections municipales.

**« Nous sommes sur le domaine public »**

Le responsable de la brigade vient à leur rencontre et les informe qu’ils n’ont pas le droit de distribuer leur documentation sur une emprise SNCF. « Nous sommes sur le parvis, c’est du domaine public », lui répond le militant. Le chef insiste. Marc Jammet aussi. « Il me demande alors si j’ai mes papiers. Je lui dis que oui. Mais je ne les lui montrerai pas car il n’a pas le droit de me contrôler sur un espace public. Je suis logique, non ? », abonde-t-il.

Chacun campe sur ses positions. Et finalement, l’agent de sécurité lui dressera une contravention de 200 euros… sans avoir obtenu son identité. Un PV fantôme que Marc Jammet ne pourrait même pas payer, s’il en avait eu l’intention !

L’incident a suscité de nombreuses réactions dans la région mantaise. Dans un communiqué, les écologistes du Mantois ont notamment apporté leur soutien aux communistes. Sur son site Internet, marqué du marteau et de la faucille, Marc Jammet s’est amusé à publier quelques photos datant de plusieurs mois : on y voit [plusieurs maires de la région mantaise tracter au même endroit.](https://www.leparisien.fr/yvelines-78/ligne-nouvelle-paris-normandie-dans-les-yvelines-les-elus-veulent-mobiliser-les-habitants-contre-le-projet-27-09-2024-N4Y4NX5TY5DMTFM67UBZAF64HQ.php) Ils n’avaient pas été verbalisés.

Contactée, la SNCF n’a pas été en mesure de nous répondre ce samedi.

***La verbalisation abusive tendant à empêcher les militants communistes de Mantes-la-Jolie devant la gare commence à susciter de nombreuses réactions parmi les forces politiques, au sein de la population qui même quand elle ne partage pas l'opinion des communistes souhaite que ceux-ci puissent continuer à s'exprimer.***

* Nous avons ainsi appris à la lecture du Parisien que les Verts du Mantois nous apportaient leur soutien
* Le soutien des communistes de la section du Mantois
* Le Parti des Travailleurs (comité de Mantes) nous a fait parvenir le communiqué suivant.
* Plusieurs citoyens à titre personnel ont tenu à nous apporter leur soutien.

**Soutiens et/ou témoignages**

* Toute la solidarité des communistes du Mantois !
  + Michel Chastan

​​​​​​​

* Le Comité de Mantes du Parti des travailleurs condamne la tentative d’interdiction de diffuser survenue le 20 novembre devant la gare de Mantes la Jolie à l’encontre des militants du Parti Communiste Français dont Marc JAMMET, conseiller municipal pendant plus de 20 ans.
  + Les diffusions de tracts et de journaux sur la voie publique doivent demeurer libres, devant la gare, comme sur les autres rues et places de Mantes la Jolie.
  + Les diffusions publiques sont un élément constitutif de la démocratie politique et de la démocratie sociale.
  + Nous assurons les camarades du PCF et Marc JAMMET de notre solidarité et de notre soutien.
  + Pour le Comité de Mantes, Jack LEFEBVRE
* Je tiens à exprimer mon inquiétude concernant la situation actuelle de la liberté d'expression dans notre société.
  + Il est indéniable que certaines vérités dérangent, et nous sommes témoins d'une censure croissante qui menace cet enjeu fondamental.
  + Les pouvoirs économiques et politiques semblent de plus en plus déterminés à contrôler la narration et à réduire au silence les voix dissidentes.
  + Cette tendance est particulièrement alarmante dans le contexte de cette situation où il y a 2 poids et deux mesures, l' un a le droit de manifester son opinion et l' autre est verbalisé pour sa liberté.
  + Nous ne devons pas laisser la peur de la répression étouffer nos idées et nos opinions.
  + Le parti communiste français est libre...
  + EK
* Tout mon soutien aux militants communistes et à [Marc Jammet](https://www.facebook.com/marc.jammet.7?__cft__%5b0%5d=AZUmY-daGXCos5i0t0AVisjmMaDnfV193k3V1LqJKGiAo8brVe-2fqJF7ypYArzaP6NBRYiccSx8NSvOEmTV2qelr7dHgXHVuaJ94qeMIVXhy2NeiR7J06G-ZPiDY46jmKEu0X3Wlcr9qalkXdKru9ScOhnwoQwN053vlNnYki7cBw&__tn__=-%5dK-R).
  + Tous les partis politiques distribuent à cet endroit et depuis des décennies.
  + En ce qui me concerne j'ai passé quelques heures à distribuer pour le PCF avec mes camarades et personne ne nous a jamais empêché de le faire.
  + Alain HUSSON

​

***Ghislaine Senée, dans un communiqué de presse, rappelle que les contrôles effectués par les agents de la police ferroviaire à l'extérieur sont très encadrés par la loi.***

A défaut, comme nous l'avions dit, ces contrôles sont illégaux.

Nous remercions Ghislaine Senée pour le soutien qu'elle nous apporte - mais aussi et d'abord au respect de la démocratie.



**Le communiqué.**

***Le 20 novembre dernier, vers 18h, des militants du Parti communiste ont été contrôlés par des agents de la police ferroviaire alors qu’ils distribuaient un journal à l’extérieur de la gare de Mantes-la-Jolie.***

***Un des agents de la Suge s’est revendiqué du Rassemblement National et a dressé un PV anonyme pour un montant de 200 €.***

***Le cadre légal d’une telle intervention est posé par l’article R.2251-29 du code des transports selon lequel les agents de la Sûreté ferroviaire ne peuvent intervenir sur la voie publique que si 3 conditions sont respectées :***

***1) le responsable du service a préalablement délivré un ordre de mission indiquant la date, la durée, le lieu et l’objet de la mission ;***

***2) cet ordre de mission a été porté (par écrit) à la connaissance des services de police ;***

***3) un compte rendu de l’intervention doit être conservé par l’entreprise.***

***A défaut, le contrôle est illégal et les agents de la Suge doivent être sanctionnés. La SNCF ne peut agir en dehors de l’Etat de droit et doit diligenter de toute urgence une enquête interne sur les pratiques de certains agents de la Sûreté ferroviaire.***

***Ghislaine SENEE Sénatrice des Yvelines***

​